



PATRICE CONTAT, VIRGINIE DANG VAN SUNG, NICOLE RANNARD ET MICHEL LANGLET

La Roche
ENSEMBLE

DÉCLARATION DE PATRICE CONTAT LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2022

Afin de préparer ce Conseil Municipal, nous avons demandé le tableau des indemnités des élus sous le mandat de M. Georget en 2020. Nous vous remercions de nous avoir fait parvenir ces éléments.

Sur la base de la comparaison entre le document des indemnités 2020 et celui des indemnités que vous envisagez pour les élus actuels, nous constatons **une augmentation des indemnités de 4.40 %**.

Cette augmentation aura un coût pour les finances de la commune de plus de 8 000 € par an.

Au-delà de cette augmentation que vous souhaitez valider pour les 4 années restantes du mandat, nous avons constaté que les montants de ces indemnités ont très fortement varié suivant le mandat exercé :

- L'indemnité brute mensuelle des 18 conseillers municipaux reste identique à 97,24€
- Avec un montant mensuel brut de 544,51€, l'indemnité des 5 conseillers délégués diminue de 29% par rapport au précédent mandat.
- Du 3^{ème} au 9^{ème} Adjoint, l'indemnité brute mensuelle passe à 816,77€ soit une hausse de 7%.
- Les indemnités brutes mensuelles du 2^{ème} adjoint et du 1^{er} adjoint augmentent respectivement de 42% et 49% en passant à 1089,03 €.
- Enfin, **l'indemnité brute mensuelle du maire augmente de 48% et passe à 3539,34 €** contre 2386,61€ sous le mandat de M. Georget.

Les indemnités des 3 premiers postes (maire, 1^{er} adjoint et 2^{ème} adjoint) augmentent donc entre 42 et 49% par rapport à la mandature de M. Georget.

Ces constats nous interpellent et amènent des questions :

- Monsieur Le Maire, qu'est ce qui justifie, surtout en cette période économiquement difficile et au milieu du mandat, d'augmenter de 4.40% le montant global des indemnités des élus ?
- Monsieur le Maire, qu'est-ce qui justifie de telles augmentations pour les 3 premiers postes ?

L'exemplarité est une valeur importante pour nous. En vous augmentant d'une si forte manière et en même temps en diminuant de près de 30% l'indemnité des conseillers délégués, vous envoyez un message :

- celui d'un maire qui s'octroie une augmentation au détriment de son équipe.

L'engagement d'une équipe passe par sa reconnaissance. Moins de 15 jours après votre désignation, vous prenez une décision complètement à l'opposé vis-à-vis d'une partie de votre équipe.

Nous vous demandons de revenir sur votre décision avec une répartition plus équitable des indemnités et en restant dans l'enveloppe qui avait été allouée en 2020, voire en la diminuant. Si vous maintenez cette décision, tout au long de cette mandature, **vous resterez le maire qui se sera augmenté de près de 50% et qui aura augmenté ses 2 premiers adjoints de plus de 40%.**

Compte-tenu de ces éléments, nous voterons contre :

- 1 / Le montant initial des indemnités de fonction allouées aux élus**
- 2 / La majoration des indemnités de fonction allouées aux élus.**